

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 11 Représentés : 2 Votants : 13

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud.

Sont absents : PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile représentée par Frédéric MURAT, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine représentée par Jean-Luc DONEYS

L'an deux-mille vingt-cinq, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 14 février 2025

Délibération N° DEL 2025 011 – Compte administratif 2024 – Budget « Les Devèzes »

Le compte administratif 2024 présenté à l'Assemblée est conforme au compte de gestion 2024 dressé par le Comptable. Il s'établit comme suit :

| | Budget « Les Devèzes » | |
|----------------------------|------------------------|----------------|
| | Fonctionnement | Investissement |
| Dépenses | 0 € | 0 € |
| Recettes | 0 € | 0 € |
| Résultats reportés 2023 | 0 € | - 115 520.00 € |
| Résultat budgétaire cumulé | 0 € | - 115 520.00 € |

| | Restes à réaliser à reprendre dans le BP 2025 | |
|-----------------------------|---|----------------|
| | Investissement | Investissement |
| Dépenses | 0 € | 0 € |
| Recettes | 0 € | 0 € |
| Solde des restes à réaliser | 0 € | 0 € |

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2024 du Budget Lotissement « Les Devèzes ».

Hors de la présence de Madame le Maire, et après délibération, la proposition ci-dessus est acceptée par 13 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER